

# Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SWIT  
Séance du  
17 juin 2022  
N° 4 D - 2022  
DM1  
ardèche

# SOMMAIRE

## I - Compte rendu analytique de la séance du Conseil Départemental

\* Séance du 17 juin 2022

5



# **I - Compte rendu analytique de la séance du Conseil départemental**

**Séance du 17 juin 2022**





Direction Générale Adjointe Ressources  
Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées  
Service des Assemblées et Relation à l'Usager

PRIVAS, le 23 juin 2022

## SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 17 JUIN 2022

### RELEVÉ DES DÉLIBÉRÉS

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1

#### **Séance publique.**

Le vendredi 17 juin 2022, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Départemental de l'Ardèche, dûment convoqués le 30 mai 2022, en séance publique par Monsieur le Président Olivier AMRANE, se sont réunis en salle Paul RIBEYRE à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Conseillers Départementaux en exercice : 34

Secrétaire de séance : Mme Julie SICOIT-ILIOZER

Etaient Présent(e)s : 34

Mme ALLEFRESDE Laurence, M. AMRANE Olivier, Mme BOURJAT Laëtitia, Mme CHAREYRE Sandrine, Mme COSTE Claudie, M. DALVERNY Jérôme, Mme DUBOIS Sylvie, Mme DUCHAMP Cécile, Mme GAUCHER Sylvie, Mme GENEST Sandrine, M. MAISONNAT Pierre, Mme MALFOY Christine, M. MARCE Laurent, M. MEYER Jean-Yves, Mme OLLIVIER Martine, M. PEVERELLI Olivier, M. PHILIPPE Ronan, M. QUENETTE Marc-Antoine, Mme REYNAUD Christelle, Mme RICHIOD Ingrid, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, Mme ROCHE Bernadette, M. SALEL Matthieu, Mme SERRE Laëtitia, Mme SICOIT-ILIOZER Julie, M. TERRASSE Pascal, M. TOURVIEILHE Max, M. UGHETTO Laurent, M. VALLON Jean-Paul, M. VIGNAL Christophe, M. VILLEMAGNE Michel.

Absent(e)s excus(é)es :

- Mme Elvire BOSCH, pouvoir donné à M. Christophe VIGNAL
- M. Hervé SAULIGNAC, pouvoir donné à M. Laurent UGHETTO
- M. Christian FEROUSSIER, pouvoir donné à Mme Julie SICOIT-ILIOZER

## I / OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (10H04)

Madame Julie SICOIT-ILIOZER ayant été désignée en tant que secrétaire de séance, après le discours introductif de Monsieur le Président du Conseil Départemental, Olivier AMRANE, l'Assemblée départementale a examinée en séance publique les rapports ci-après, par thématique.

## II / EXAMEN DES RAPPORTS ET ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS

Après examen et débat, l'Assemblée départementale a adopté les délibérations suivantes :

### ✧ ATTRACTIVITE ✧

*(Intervenant(e)s – Débat : Laurent UGHETTO, Michel VILLEMAGNE, Christine MALFOY, Pascal TERRASSE, Max TOURVIEILHE, Olivier PEVERELLI, Marc-Antoine QUENETTE).*

### 3.1 - Aménagement des territoires (7 délibérations)

Rapporteurs : MM. Matthieu SALEL, Jean-Yves MEYER et Jean –Paul VALLON

Délibération 1 (n°3.1.1) : Programme FEADER 2023-2027 (Rapporteur : M. Matthieu SALEL)

**A l'unanimité,**

**Approuve** le principe de maintenir, voire d'amplifier notre soutien financier au programme FEADER 2023-2027.

**Prend acte que la** Commission permanente a délégué pour :

- approuver les règlements correspondant aux mesures soutenues par le Département et qui répondent aux enjeux et besoins de l'agriculture et de la forêt ardéchoise, en cohérence avec les dispositifs régionaux,
- approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Région Auvergne- Rhône-Alpes et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire,
- approuver les termes de la convention cadre à intervenir entre l'Agence de Services et de Paiement, le Département et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la gestion par l'ASP des aides du Département et de leur cofinancement FEADER ainsi que tous documents s'y rapportant.

**Délibération 2 (n°3.1.2) : Convention interrégionale de Massif Central (CIMAC) pour la période 2021-2027**  
(Rapporteur : M. Matthieu SALEL)

**A l'unanimité,**

**Approuve** les termes de la convention Massif Central 2021-2027, telle que présentée en annexe, et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

**Donne** délégation à la Commission Permanente pour examiner et approuver les avenants au projet de Convention Massif Central 2021-2027.

**Délibération 3 (n°3.1.3) : Rapport d'activité de l'agence de développement touristique de l'Ardèche**  
(Rapporteur : M. Jean-Yves MEYER)

*N'ont pas pris au vote : MM. Jean-Yves MEYER et Jérôme DALVERNY*

**A l'unanimité,** suffrages exprimés 32.

**Prend** acte du rapport d'activités présenté par l'agence de Développement Touristique au titre de l'année 2021, joint en annexe, incluant le compte-rendu des actions, ainsi que le bilan comptable et le compte de résultat de l'exercice 2021.

**Délibération 4 (n°3.1.4) : Opération grand site Combe d'Arc** (Rapporteur : M. Matthieu SALEL)

*N'ont pas pris au vote : MM. Matthieu SALEL et Laurent UGHETTO*

**A l'unanimité,** suffrages exprimés 32.

**I. CONVENTION CADRE DE L'OPÉRATION GRAND SITE DE LA COMBE D'ARC**

**Approuve** les termes de la convention cadre portant partenariat entre le Département de l'Ardèche, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Commune de Vallon-Pont-d'Arc, la Communauté de communes des gorges de l'Ardèche et le Syndicat mixte de gestion des Gorges de l'Ardèche pour la mise en oeuvre de l'Opération Grand Site de la Combe d'Arc et la préfiguration de la labellisation Grand Site de France pour les Gorges de l'Ardèche, tels qu'ils ressortent du projet présenté en annexe 1, et

**Autorise** le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

**Autorise** le Président du Conseil départemental à solliciter les cofinancements nécessaires pour les actions à maîtrise d'ouvrage départementale

**II. CONVENTION PORTANT PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE PAR LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES GORGES DE L'ARDÈCHE DES ACTIONS DE 2022 DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION GRAND SITE COMBE D'ARC**

**Décide** de poursuivre l'accompagnement financier du Syndicat mixte de gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) pour l'animation et la concertation autour de l'Opération Grand Site (OGS) de la Combe d'Arc.

**Attribue** au Syndicat mixte de gestion des gorges de l'Ardèche une subvention de 35 000 € pour le financement du programme de 2022, dans le cadre de l'opération grand site de la Combe d'Arc.

**Approuve** les termes de la convention portant partenariat entre le Département de l'Ardèche et le SGGA pour la mise en oeuvre par le SGGA des actions de 2022 dans le cadre de l'Opération Grand Site Combe d'Arc, tels qu'ils ressortent du projet présenté en annexe 2, et

**Autorise** le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 937, sous fonction 738, du budget départemental.

**Délibération 5 (n°3.1.5) : Opération Grand Site Gerbier Mézenc** (Rapporteur : M. Matthieu SALEL)

**A l'unanimité,**

**Approuve** les termes de la note argumentaire pour une Opération Grand Site pour le territoire Gerbier-Mézenc, telle que présentée en annexe.

**Approuve** la sollicitation d'une Opération Grand Site auprès du Ministère de la transition écologique pour le territoire Gerbier-Mézenc telle qu'elle ressort de la note argumentaire ci-annexée.

**Autorise** le Président du Conseil départemental à adresser conjointement avec la Présidente du Département de la Haute-Loire un courrier au ministre de la transition écologique sollicitant l'engagement d'une opération Grand Site pour les sites classés du Gerbier et du Mézenc.

**Délibération 6 (n°3.1.6) : Syndicat intercommunal pour le maintien de la ligne ferroviaire Dunières – St Agrève** (Rapporteur : M. Jean-Paul VALLON)

**A l'unanimité,**

**Retire** la subvention préaffectée au Syndicat Intercommunal pour le Maintien de la Ligne Ferroviaire Dunières-Saint-Agrève dans le cadre du PASS Territoires 2021.

**Attribue** une subvention d'un montant de 100 000 € au Syndicat Intercommunal pour le Maintien de la Ligne Ferroviaire Dunières-Saint-Agrève, pour le programme 2022 de restructuration de la voie ferrée touristique qui s'élève à 700 000 € HT.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 917 sous fonction 74 du budget départemental.

**Délibération 7 (n°3.1.7) : Dispositif d'aide aux collectivités** (Rapporteur : M. Jean-Paul VALLON)

**(Annexe 1 modificative suite à une erreur matérielle).**

**A l'unanimité,**

**Abroge** tous les règlements d'aide à l'investissement en faveur des collectivités à compter du 20 juin 2022 ;

**Abroge** le règlement général d'instruction, d'octroi et de gestion des aides à l'investissement des communes et EPCI validé par l'assemblée départementale le 16 décembre 2008 ;

**Approuve** le nouveau règlement d'aide aux collectivités « ATOUT RURALITE 07 » et ses annexes telle que figurant en annexe 1 ainsi que son entrée en vigueur à compter du 20 juin 2022,

**Approuve** la fiche projet (dossier de demande de subvention à compléter par les collectivités) telle que figurant en annexe 2 ;

**Approuve** le contrat type de soutien aux EPCI tel que figurant en annexe 3 ;

**Approuve** la ventilation de l'enveloppe financière par EPCI telle que figurant en annexe 4 ;

**Approuve** les modalités de répartition du FDPTP 2022 :

- Une première part à destination de l'ensemble des communes Ardéchoises visant à soutenir leurs efforts en matière de voirie communale, dans le cadre des modalités définies dans le nouveau règlement d'aide au titre du « pacte routier » ;

- Une seconde part bénéficiant aux communes dont le potentiel fiscal/habitant DGF est inférieur à 1,33 x moyenne de la strate et dont l'effort fiscal est supérieur à 0,82 x moyenne de la strate pour les 3 premières strates (de 1 à 5000 hab.) et à 0.95 x moyenne de la strate pour la dernière strate (+ 5000 hab.) Cette seconde part visera notamment à financer les aides au 1er degré (classes découverte et sorties patrimoines).

**Approuve** la liste des communes bénéficiaires du FDPTP 2022, telle que figurant en annexe 5 ;

**Donne délégation** à la Commission permanente pour :

- valider les aides correspondantes au nouveau règlement,
- valider les contrats conclus avec chacune des EPCI,
- répartir le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2022.

**Approuve** la prolongation du délai de dépôt des dossiers complets de demande de subventions, au titre de l'appel à projet PASS Territoires 2021, jusqu'au 15 septembre 2022.

## ✧ SOLIDARITES ✧

*(Intervenants - Débat : Sandrine CHAREYRE, Sylvie GAUCHER, Laetitia SERRE, Pascal TERRASSE, Olivier PEVERELLI, Laurent UGHETTO, Max TOURVIEILHE).*

**1.2 - Mise à jour du référentiel sécurité pour l'agrément des assistants maternels et création d'un guide à l'attention des porteurs de projet de maisons d'assistants maternels (mam) et des professionnels qui les accompagnent** ([Rapporteur Mme Sandrine GENEST](#))

**A l'unanimité,**

**Approuve** l'actualisation du référentiel sécurité pour les assistants maternels et du guide départemental pour les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM).

**1.4 - Politique insertion-emploi** ([Rapporteur Mme Laëtitia BOURJAT](#))

**A la majorité :**

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Contre 16 : groupe Ardèche à Gauche

**Approuve** le règlement d'intervention de la Régie Précarité qui entrera en vigueur le 1er juillet 2022 (annexe 1).

## ✧ RESSOURCES ✧

*(Intervenant(e)s - Débat : Laurence ALLEFRESDE, Michel VILLEMAGNE, Laurent UGHETTO, Max TOURVIEILHE, Ronan PHILIPPE, Sandrine GENEST, Christine MALFOY, Christophe VIGNAL, Pascal TERRASSE, Laetitia SERRE, Sandrine CHAREYRE).*

### **6.9 - Rapports d'activité, de développement durable et d'égalité entre les femmes et les hommes 2021** (Rapporteur M. Claudie COSTE)

**A l'unanimité,**

**Prend** acte du rapport d'activité des services départementaux et de développement durable pour l'année 2021 et du rapport égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2021.

### **6.5 - Politique des ressources humaines** (Rapporteur M. Claudie COSTE)

*Annexes supplémentaires en complément après le CT du 13/06 – Délibération complétée pour l'adoption des ratios.*

**A la majorité :**

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Abstention 16 : groupe Ardèche à Gauche

**Approuve** l'ensemble des orientations et actions présentées dans le rapport de politique générale et relatives à :

- La revalorisation des indemnités kilométriques
- L'augmentation du minimum de traitement
- L'évolution du point d'indice
- La fin du dispositif MAIA
- Le recours à l'apprentissage
- La prise en charge des cotisations aux ordres des professionnels médicaux et médicosociaux
- Le recours à un cabinet de recrutement
- L'accompagnement de situations collectives complexes

**Vote** l'ensemble des crédits nécessaires à ces orientations et actions.

**Autorise** le versement mensuel à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 d'une prime de revalorisation correspondant à 49 points d'indice majoré aux agents stagiaires, titulaires et contractuels à temps non-complet, temps complet et temps partiel du Foyer de l'Enfance, aux grades et fonctions listés en annexe.

**Adopte** les modifications apportées au tableau des effectifs telles que figurant en annexes n°2 et 3.

**Annule** la délibération 6.75.1 de la CP du 25 mars 2022 adoptant les ratios d'avancements de grade 2022 et **adopte** les nouveaux ratios d'avancements de grade proposés au titre de l'année 2022 suivant l'annexe 1.

**6.7 - Approbation du compte de gestion 2021, du compte administratif 2021 et affectation du résultat (budget principal), (budget annexe base de Salavas), (budget annexe foyer de l'enfance) (11 délibérations) (Rapporteur M. Marc-Antoine QUENETTE)**

- *1<sup>er</sup> votes sous la Présidence du Président du Conseil Départemental, Olivier AMRANE, et prenant part au vote concernant les comptes de gestion 2021 - Suffrages exprimés : 34*

Délibération 1 (n°6.7.1) : Approbation du compte de gestion budget principal

**A l'unanimité,**

**Approuve** le compte de gestion, tel qu'il est présenté par le Payeur Départemental, concernant le budget principal pour 2021.

Délibération 2 (n°6.7.2) : Approbation du compte de gestion budget annexe centre de santé

**A la majorité :**

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Contre16 : groupe Ardèche à Gauche

**Approuve** le compte de gestion, tel qu'il est présenté par le Payeur Départemental, concernant le budget annexe du Centre de Santé pour 2021.

Délibération 3 (n°6.7.3) : Approbation du compte de gestion budget annexe Foyer de l'Enfance

**A l'unanimité,**

**Approuve** le compte de gestion, tel qu'il est présenté par le Payeur Départemental, concernant le budget annexe du Foyer de l'Enfance pour 2021.

Délibération 4 (n°6.7.4) : Approbation du compte de gestion budget annexe de la base de Salavas

**A l'unanimité,**

**Approuve** le compte de gestion, tel qu'il est présenté par le Payeur Départemental, concernant le budget annexe de la Base de SALAVAS pour 2021.

- 2<sup>èmes</sup> votes suffrages exprimés : 32 sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Sandrine GENEST

**Le Président M. Olivier AMRANE** (Président élu au 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour l'exercice du 2<sup>nd</sup> semestre 2021), **et M. Laurent UGHETTO** (Président sortant, pour l'exercice du 1<sup>er</sup> semestre 2021), ayant de droit quitté la salle des délibérations, et ne prenant pas part au vote pour les quatre délibérations relatives à l'approbation des comptes administratifs suivants :

Délibération 5 (n°6.7.5) : Approbation du compte administratif budget principal

**A l'unanimité,** suffrages exprimés : 32.

**Approuve** le compte administratif concernant le budget principal du Département pour 2021.

Délibération 6 (n°6.7.6) : Approbation du compte administratif budget annexe centre de santé

**A la majorité :** suffrages exprimés : 32.

- Pour 17 : groupes Ardèche Génération Terrain (15) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Contre 15 : groupe Ardèche à Gauche

**Approuve** le compte administratif concernant le budget annexe du Centre de Santé pour 2021.

Délibération 7 (n°6.7.7) : Approbation du compte administratif budget annexe Foyer de l'Enfance

**A l'unanimité,** suffrages exprimés : 32.

**Approuve** le compte administratif concernant le budget annexe du Foyer de l'Enfance pour 2021.

Délibération 8 (n°6.7.8) : Approbation du compte administratif budget annexe base de Salavas

**A l'unanimité,** suffrages exprimés : 32.

**Approuve** le compte administratif concernant le budget annexe de la Base de SALAVAS pour 2021.

- 3<sup>ème</sup> votes sous la présidence du Président du Conseil Départemental, Olivier AMRANE, prenant part au vote pour les affectations de résultats - Suffrages exprimés : 34

#### Délibération 9 (n°6.7.9) : Affectation du résultat budget principal

##### **A l'unanimité,**

**Décide** de l'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget principal de **52 242 990,37 €** :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit **30 756 372,62 €** avec inscription budgétaire au compte 1068 en section d'investissement,

- en excédent de fonctionnement reporté, soit **21 486 617,75 €**, avec inscription budgétaire au compte 002 en section de fonctionnement,

telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

#### Délibération 10 (n°6.7.10) : Affectation du résultat budget annexe Foyer de l'Enfance

##### **A l'unanimité,**

**Décide** de l'affectation de l'excédent d'investissement du budget annexe du Foyer de l'Enfance de **99 986,09 €** :

- à la section d'investissement avec inscription budgétaire au compte 001 en recette.

**Décide** le report de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du Foyer de l'Enfance de **16 074,39 €** :

- en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 en recette.

tels que présentés dans le tableau ci-annexé.

#### Délibération 11 (n°6.7.11) : Affectation du résultat budget annexe base de Salavas

##### **A l'unanimité,**

**Décide** de l'affectation de l'excédent d'investissement du budget annexe de la Base de SALAVAS de **234 283,53 €** :

- à la section d'investissement avec inscription budgétaire au compte 001 en recette,

telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

## 6.8 - Dispositions financières diverses (4 délibérations)

(Rapporteur M. Marc-Antoine QUENETTE)

### Délibération 1 (n°6.8.1) : Rendu-compte de la délégation donnée au Président - 1er trimestre 2022

**A l'unanimité,**

**Prend acte** des décisions prises par le Président du Conseil Départemental, au cours du 1er trimestre 2022 (janvier, février, mars) dans le cadre des délégations consenties par le Conseil départemental, selon les annexes ci-jointes.

### Délibération 2 (n°6.8.2) : Admissions en non-valeur

**A l'unanimité,**

**Admet** en non-valeurs les créances départementales figurant dans le tableau récapitulatif ci-joint, représentant un montant total de **35 101,41 €** sur le budget principal.

**Constate** l'extinction des créances départementales figurant dans le tableau récapitulatif ci-joint, représentant un montant total de **2 469,76 €** sur le budget principal.

### Délibération 3 (n°6.8.3) : Provision inflation

**A l'unanimité,**

**Décide** de constituer une provision de 1 900 000 € concernant la progression attendue du fait de l'impact de l'inflation :

- des dépenses liées à l'acquisition de carburant, de gaz, de matières premières, de matériel et véhicules, à l'application de clauses de révision des prix dans les marchés publics en cours,
- du coût des denrées alimentaires pouvant être répercutées sur les dotations versées par le Département aux collèges et les prix de journée des établissements enfance, personnes âgées, personnes handicapées notamment.

Le montant de cette provision a été calculé en considération des évolutions de prix déjà constatées prolongées et des hypothèses d'évolution du point d'indice évoquées par le gouvernement.

**Autorise** la reprise partielle ou totale de la provision en fonction de son utilisation.

Délibération 4 (n°6.8.4) : Provision de recouvrements sur successions

**A l'unanimité,**

**Décide** de constituer une provision de **50 000 € concernant le risque de non-recouvrement partiel des titres émis par le Département dans le cadre des recours sur succession en matière d'aides sociales.**

Le montant de cette provision a été calculé en tenant compte du taux de recouvrement moyen des créances sociales après exercice d'un recours sur succession.

**Autorise** la reprise partielle ou totale de la provision en fonction de son utilisation.

**6.6 - Rapport de présentation du budget supplémentaire de l'exercice 2022 (décision modificative n°1) (Rapporteur : M. Marc-Antoine QUENETTE) – Vote de la D.M.1**

Délibération 1 (n°6.6.1) : Budget principal

**A la majorité :**

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Contre 16 : groupe Ardèche à Gauche

**Adopte** les différents chapitres en A.P et en C.P tels qu'ils figurent au projet de Budget Supplémentaire n°1 2022 (DM1) modifiés par les différents rapports votés lors de notre séance du 17 juin 2022.

**Constate** en conséquence :

- que le montant de la Décision Modificative n°1 concernant le Budget Principal s'élève à :  
51 910 834.63 €
- que le montant total du Budget Principal se trouve porté à : 578 578 371.81 €
- que la réserve pour dépenses imprévues inscrite au chapitre 952 est fixée à : 3 000 000 €

**Constate :**

- que le montant des Autorisations de Programme inscrites à la Décision Modificative n°1 s'élève à :  
3 670 127.72 €
- que le montant total des Autorisations de Programme pour l'exercice 2022 se trouve porté à :  
59 910 910.51 €
- que le montant des Autorisations d'engagement inscrites à la Décision Modificative n°1 s'élève à :  
- 553 924.69 €
- que le montant total des Autorisations d'Engagement pour l'exercice 2022 se trouve porté à :  
4 357 143.31 €

**Délibération 2 (n°6.6.2) : Budget annexe du Foyer de l'Enfance****A l'unanimité,**

**Adopte** les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de Budget Supplémentaire n° 1 de 2022 (DM1) du Budget annexe du Foyer de l'Enfance qui vous a été soumis lors de notre séance du 17 juin 2022.

**Constate** en conséquence :

- que le montant du Budget Supplémentaire n°1 de 2022 du Budget Annexe du Foyer de l'Enfance s'élève à : 216 060.48 €
- que le montant total du Budget Annexe du Foyer de l'Enfance se trouve porté à : 2 975 060.48 €

**Délibération 3 (n°6.6.3) : Budget annexe de la base de Salavas****A l'unanimité,**

**Adopte** les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de Budget Supplémentaire n° 1 de 2022 (DM1) du Budget Annexe de la Base de Salavas votés lors de notre séance du 17 juin 2022.

**Constate** en conséquence :

- que le montant du Budget Supplémentaire n°1 de 2022 du Budget Annexe de la Base de Salavas s'élève à : 234 283.53 €.
- que le montant total du Budget Annexe de la Base de Salavas se trouve porté à : 825 333.53 €.

\*

\* \* \*

Fin de la séance publique à 14h au cours de laquelle toutes les délibérations soumises au vote ont été approuvées,

Cette séance publique ayant été suivie par une séance à huis clos.

**Les prochaines séances sont fixées au :**

- Vendredi 28 octobre 2022 : D.M.2 et Débat d'Orientations Budgétaires 2023.
- Vendredi 16 décembre 2022 : vote du Budget Primitif 2023.

|   |
|---|
| <p><b>LES ANNEXES SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL<br/>ET RELATION A L'USAGER - POLE ASSEMBLEES<br/>ET DANS LES SERVICES INSTRUCTEURS</b></p> |
|---|

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX  
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,  
La Directrice Générale  
des Services Départementaux**

Marylène MONGALVY

# Ardèche<sup>07</sup>

## LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette  
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07

[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)